

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 2 décembre 2024 à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Bertrand Bilodeau
Nathalie Laporte
Samuel Côté
Sébastien Bélair
Jean-Noël Leduc
Jean-François Rompré
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. FINANCES
 - 3.1) Présentation des prévisions budgétaires 2025;
 - 3.2) Adoption des prévisions budgétaires 2025.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DES CITOYENS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

1. 470-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. FINANCES

3.1. Présentation des prévisions budgétaire 2025

M. Samuel Côté, conseiller, assisté par Mme Manon Courchesne, trésorière et directrice de la trésorerie et des finances, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2025.

3.2. 471-2024 Adoption des prévisions budgétaires 2025

IL EST proposé par le conseiller Sébastien Bélaïr

Que les prévisions budgétaires des activités de fonctionnement de la Ville pour l'année 2025 totalisant 113 540 900 \$ soient adoptées.

Que les documents explicatifs de ces prévisions budgétaires 2025 soient publiés sur le site Internet de la Ville et dans une prochaine édition du journal « Le Reflet du Lac », et ce, au lieu d'une distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance extraordinaire portant sur le budget, les délibérations du conseil ne peuvent porter que sur ce sujet et aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour.

5. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- M. Pierre Charrette :
 - Date de réception du compte de taxes.

- M. Michel Raymond :
 - Dette à long terme sur les actifs;
 - Surplus accumulés;
 - Calcul des revenus et dépenses pour 2024.

- M. Robert Ranger :
 - Conteneurs culturels.

6. 472-2024 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière